

# Réseau pancanadien du patrimoine documentaire



## Contexte

Deux ans après avoir commencé à travailler avec les communautés du patrimoine documentaire du Canada dans le contexte du Réseau pancanadien du patrimoine documentaire (RPCPD), Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a adopté une nouvelle approche. Le Réseau vise à présenter de nouveaux points de vue ainsi qu'à accroître l'échange d'information et la convergence entre les diverses communautés du Canada (p. ex. les bibliothèques, les archives et les musées).

La nouvelle approche de BAC relativement au RPCPD comprend trois parties :

1. des activités officielles, comme le Sommet des administrateurs ou le Forum pancanadien du patrimoine documentaire, qui sont axées sur l'échange d'information et l'étude des possibilités de collaboration et de concertation. Des représentants de diverses communautés du Canada y sont invités (p. ex. des représentants des bibliothèques et des archives provinciales et territoriales, des associations nationales, etc.);
2. des séminaires axés sur les questions de recherche et les enjeux stratégiques visant à favoriser le dialogue entre les universitaires, les experts des communautés et les dirigeants provenant d'autres secteurs de la société. Ces séminaires portent sur une expertise particulière et exploitent celle-ci afin d'étudier des solutions possibles aux défis opérationnels auxquels les institutions du patrimoine documentaire sont confrontées;
3. des réunions bilatérales ou multilatérales qui portent sur des consultations ou des sujets particuliers et qui sont destinées à favoriser le dialogue sur des sujets de préoccupation avec certains intervenants et communautés.

## Sommaire

Les participants au Forum pancanadien du patrimoine documentaire qui s'est déroulé les 5 et 6 novembre 2012 ont convenu que la réussite de la collaboration et de la concertation repose en grande partie sur une communication ouverte et sur l'échange d'information entre les communautés du patrimoine documentaire du Canada. Les membres du réseau ont des mandats différents, mais complémentaires. Bien que ceux-ci se recoupent souvent et portent sur des enjeux communs, le respect et la compréhension des mandats des autres membres sont des facteurs importants de la réussite. L'état de préparation et le niveau d'engagement varient d'un membre à l'autre, et des ententes multilatérales et bilatérales peuvent donner des résultats à court terme lorsque tous les participants en retirent manifestement des avantages. Enfin, les participants soulignent que la convergence entre les communautés et la diversité des points de vue renforcent le réseau.

## Principaux points

- Le mandat des participants du réseau sont très variés et chaque institution doit d'abord et avant tout axer ses efforts sur le respect de ses exigences législatives.
- La modification d'une méthodologie ou d'une technique ne veut pas nécessairement dire que les valeurs ou les principes de base ont changé; il s'agit plutôt d'une adaptation des programmes et des services en fonction de l'évolution des besoins et des attentes.
- Les initiatives entreprises jusqu'à maintenant prouvent que l'échange d'information est essentiel à la formation de partenariats solides.
- La convergence accrue entre les communautés du patrimoine documentaire du Canada est avantageuse et répond mieux aux besoins des clients.
- Le respect, des communications saines, des objectifs clairs et des avantages pour tous les partenaires sont essentiels à une collaboration et une concertation fructueuses.



- Des enjeux communs, comme la réforme du droit d’auteur, ont des répercussions sur tous les membres du réseau et fournissent des possibilités d’établir un dialogue constructif dépassant les frontières entre les communautés. Des initiatives conjointes comme une formation destinée à améliorer la capacité des professionnels à interpréter la *Loi sur le droit d’auteur* aideraient la communauté du patrimoine documentaire à accroître la numérisation des collections.

### Principaux points (suite)

- Les institutions de partout au Canada :
  - cherchent des solutions pour améliorer l’accès au contenu tout en atteignant un juste équilibre entre les besoins et les attentes des clients, d’une part, et les droits des donateurs et des créateurs, d’autre part;
  - trouvent des occasions de collaborer avec d’autres organisations du patrimoine dans le but de trouver des solutions à des défis communs;
  - prônent l’innovation en matière de programmes et de services pour favoriser l’apprentissage et l’épanouissement des employés et développer de nouvelles compétences;
  - élaborent de nouvelles approches d’affaire et réalisent les employés sont plus déterminés lorsqu’ils comprennent pourquoi des activités sont menées, surtout durant les périodes de changement;
  - innove de manière à axer davantage leurs efforts sur les clients et mesurent le rendement sur les investissements afin d’évaluer la valeur;
  - sont en train de revoir des approches et des postulats traditionnels et cherchent à assurer l’harmonisation avec des cadres établis dans des secteurs autres que celui du patrimoine documentaire;
  - mobilisent des commanditaires et des solliciteurs de fonds afin d’augmenter les ressources du secteur public au moyen d’investissements du secteur privé.

### Possibilités de collaboration et de concertation

- Le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération en 2017
- Les stratégies sur la numérisation et le contenu numérique, y compris les systèmes et les plateformes, le droit d’auteur, etc.

### Prochaines étapes

- Créer un espace de travail collaboratif sur le Web servant à échanger des documents sur les réunions
- Rédiger un sommaire indiquant les principales constatations qui découlent des activités pour favoriser l’échange d’information
- Distribuer une liste des participants aux activités
- Diffuser l’organigramme et les coordonnées des personnes-ressources de BAC
- Former un groupe de travail sur le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada afin de mener des discussions préliminaires
- Établir un processus qui permettra aux participants de collaborer à l’établissement de l’ordre du jour des prochaines réunions

